



---

Discours de Madame Bérange ABBA  
Secrétaire d'Etat auprès de la ministre de la Transition écologique  
Congrès FNPF – 27 septembre 2021

---

Bonjour à tous.

Monsieur le Président, cher Claude, puisque nous commençons à avoir nos habitudes, ici, et je m'en réjouis.

Je suis toujours effectivement très heureuse de vous retrouver parce que, et on va l'évoquer ensemble, effectivement, la pêche est au cœur de beaucoup de questionnements, aujourd'hui, que ce soit sur la continuité écologique ou que ce soit sur les questions de bien-être animal. Et pourtant, la pêche est vraiment à nos côtés, je crois, dans cette incarnation du concret, du réel, de la préservation de l'environnement dans tous les territoires, et au quotidien. Et cela, je crois qu'il faut le dire, le redire et l'affirmer parce que le pêcheur, s'il est parfois contemplatif et discret, est aussi un acteur du quotidien. On peut imaginer beaucoup de stratégies ou de plans pour atteindre nos objectifs en termes de préservation de l'environnement, au quotidien, vous en êtes les premiers acteurs.

Ceci étant posé, avec ma reconnaissance et toute ma sympathie dans ce contexte, nous avons effectivement des défis qui sont sans cesse à relever et des débats qui nous obligent à expliquer que cette écologie du quotidien et ses acteurs, dans cette écologie de terrain, ne s'opposent pas à la vie de nos territoires, qu'elle ne s'oppose pas à cette ruralité qui se voudrait parfois meurtrie ou oubliée. Bien au contraire, elle est extrêmement vivante, elle est extrêmement novatrice dans sa façon d'accompagner la transition écologique et environnementale à l'œuvre.

Et cela, nous devons toujours le faire valoir, dans un contexte qui, effectivement, et vous l'avez dit, Monsieur le Président, a été compliqué cette année avec les difficultés liées à la crise sanitaire. Vous l'avez redit, il y a eu un dialogue constant, pour ne pas dire quotidien, avec des incompréhensions que j'ai évidemment tout à fait entendues et comprises, mais nous étions obligés, notamment dans le cadre des premiers confinements, à être extrêmement stricts pour ne pas ouvrir la porte à beaucoup de pratiques, qui ne présentaient effectivement pas d'inquiétudes majeures au niveau sanitaire, mais qui auraient ouvert la voie à d'autres activités et auraient amené à fragiliser le dispositif sanitaire.

Je vous remercie à mon tour, vraiment, pour la compréhension dont vous avez su faire preuve et pour la sagesse qui a été la vôtre, là où des tensions liées aux incertitudes et au contexte difficile que nous vivions ont pu vous appeler à devoir répondre à des interpellations parfois assez vives, avec également des contextes administratifs qu'il nous a fallu résoudre.

Et je crois que vous avez trouvé, dans le cadre des travaux avec nos services et le cabinet, un calendrier qui a pu s'adapter aux difficultés qui étaient les vôtres dans une année qui voit ce renouvellement de vos mandats – et j'y reviendrai –, en tout cas cette vie démocratique et conviviale de vos instances qui demandait évidemment à être accompagnée dans les difficultés qui se sont fait jour. Et c'est en bonne intelligence, je crois, que nous avons su adapter certains calendriers, avec des missions d'intérêt général qui nécessitaient d'être poursuivies. Nous avons su aussi prendre des décisions quand elles ont été nécessaires. Et cette intelligence de situation, localement, a été le fruit de ce dialogue constant que nous avons eu, Monsieur le Président. De nouveau, je vous en remercie.

---

---

Malgré ce contexte épidémiologique sanitaire compliqué, des chantiers de fond ont avancé. Dans le cadre, vous le savez, très récent, du Congrès mondial de la nature, nous avons pu faire valoir tout ce que la France mettait en œuvre, et vous en êtes les architectes également depuis des décennies, pour protéger les espaces français, avec des objectifs dans la stratégie Aires protégées sur laquelle je reviendrai dans un instant. C'est 30 %, 10 % de protection de l'espace naturel français, qu'il soit terrestre ou marin. Nous avons effectivement à faire valoir et à renforcer ces concertations pour définir ces nouvelles aires protégées et pour tenir ces objectifs. Et j'ai demandé que nous déployions au plus près des territoires, et donc au niveau départemental, de nouveaux espaces de réflexion. Je crois que c'est extrêmement important.

Si les régions sont cheffes de file, aujourd'hui, en termes de biodiversité, les comités régionaux de la biodiversité sont, je crois, encore trop éloignés de certaines considérations et certains contextes locaux. J'ai donc demandé que nous organisions ces espaces de débat auxquels, évidemment, les fédérations départementales et les pêcheurs seront invités à participer puisque vous êtes sur ces questions de continuité écologique et de bon état et de qualité de nos cours d'eau. Vous êtes les premiers interlocuteurs de l'Etat dans les territoires.

C'est une réflexion plus large sur les océans, les pôles et les pollutions plastiques. Et vous le savez, pour être au contact, à quel point il est nécessaire également d'entretenir et de maintenir en termes de cohérence cette continuité terre-mer, avec l'interface évidemment des politiques du littoral.

Et les zones humides sont évidemment au cœur de votre quotidien et de vos travaux avec, vous le savez, l'objectif ambitieux que nous nous sommes fixé de doubler d'ici 2030, en métropole, ces superficies de zones humides. Et j'ai eu la joie de renouveler, au moment du Congrès mondial de la nature, cette annonce d'un projet de douzième parc national français, parc consacré aux zones humides. Je sais que vous y êtes très sensibles.

Dès aujourd'hui, une mission a été lancée pour que nous identifions des sites potentiels d'intérêt national avec le CGDD, qui va se poursuivre dans le cadre de concertations locales pour définir le projet et savoir quel territoire serait le plus à même d'accueillir cet éventuel douzième parc national des zones humides.

Il y a également un quatrième plan national en faveur de ces milieux humides. La Journée internationale des zones humides, le 2 février 2022, devra m'amener à présenter ce nouveau plan d'action – avec des attentes qui sont extrêmement fortes et nous nous attacherons à être à la hauteur de nos ambitions – avec de nouveaux sites Ramsar. 52 sites sont prévus à l'horizon fin 2021 et plusieurs projets sont en cours de montage, auxquels vous participez ardemment, et je tenais également à vous en remercier.

Cette réflexion rejoint, et je crois que cela mérite également d'être valorisé, nos engagements et nos travaux dans la question climatique. Les zones humides stockent du carbone, et en participant à leur entretien, à leur préservation et à leur restauration, vous et nous participons également à la politique climatique et je crois que c'est d'importance également.

Il y a la Stratégie nationale pour la biodiversité que l'on ne présente plus, sur laquelle vous êtes nombreux à travailler, à réfléchir dans vos grades, qualités et institutions respectives. Un schéma se dessine avec une ossature sur des axes stratégiques qui ont pu être présentés pendant le Congrès de la nature, mais qui vont s'enrichir jusqu'à la fin de l'année pour une présentation début 2022 de la Nouvelle stratégie nationale pour la biodiversité 2021-2030. A nouveau, c'est une phase vraiment concrète.

---

---

En effet, selon le premier bilan que j'ai fait des précédentes stratégies, du Plan biodiversité et de la loi Biodiversité même, c'est que dans l'idéal, une feuille de route est souhaitable et nécessaire. Nous connaissons bien ces stratégies, elles ont déjà été largement écrites, décrites et réécrites. Seulement, nous ne parvenons pas à les mettre en œuvre. Et tous les bilans que nous pouvons faire de ces différentes stratégies sont malheureusement négatifs. Nous ne parvenons pas à décliner opérationnellement ce que nous savons nécessaire en termes de stratégie pour préserver la biodiversité.

C'est sans doute le côté terrien de la Haut-Marnaise qui a présidé à cette réflexion, il m'a semblé nécessaire, non plus de repartir de cet idéal, mais de repartir du quotidien, des territoires et des freins des différents leviers que tous les acteurs au quotidien rencontrent pour massifier et développer nos politiques. Vous l'avez dit, le cadre législatif et réglementaire est déjà important. Seulement, il faut lever les freins et il nous faut évidemment – et j'y reviendrai – des moyens humains comme des moyens financiers pour mettre en œuvre ces politiques.

Cette Stratégie nationale pour la biodiversité est partie des territoires, dans des concertations locales, régionales, au plus près. Ce sont 800 contributions qui nous ont été proposées à l'issue de ces concertations territoriales. S'est déclinée ensuite une consultation du public. Et, aujourd'hui, des groupes de travail nationaux travaillent sur ce matériau même qui a été remonté par les territoires et les acteurs du quotidien. En effet, j'ai invité les experts nationaux, non plus à nous dire ce qu'il fallait faire, mais comment, au regard des difficultés et des besoins ressentis par les acteurs et dans les différents territoires, on pourrait lever ces freins et amplifier notre action.

C'est donc un nouvel exercice qui n'a pas manqué de déstabiliser un petit peu certaines institutions. Mais je crois qu'il trouve aujourd'hui un écho très favorable puisque les groupes de travail sont très actifs dans un calendrier qui est contraint. Et pour ceux d'entre vous qui y participent, je les en remercie à nouveau parce qu'effectivement, avec cette année de covid, ce travail et ces réflexions n'ont pas toujours été rendus très faciles. En tout cas, vous avez été très actifs.

Il y a des principes et des lignes directrices dans cette stratégie. D'abord, il y a un principe de sobriété. Je suis sûre que vous le partagerez avec moi. Je crois que faire sens, aujourd'hui, c'est aussi reconsidérer à la fois cette qualité de vie et cet usage de nos ressources – on va en parler sur la ressource en eau notamment –, avec de la sagesse dans l'utilisation de ressources que l'on sait aujourd'hui limitées et contraintes. Il y a donc cette responsabilité qui est la nôtre aussi de construire ces équilibres et toujours de remettre en débat, de partager sur cette nécessité d'usages, qu'ils soient respectés et qu'ils se respectent les uns et les autres, mais dans le cadre d'une ressource qui est limitée, sur certains matériaux, à ce que la nature peut produire ou régénérer.

Il y a également une complémentarité avec les politiques climatiques et une cohérence, que je situe à trois niveaux.

- Une cohérence, d'abord, entre nos ambitions et nos moyens, cela ne vous surprendra pas. Cela me paraît assez logique.
  - Une cohérence entre nos différentes politiques publiques. En effet, vous le savez, un de nos défis est aussi de décloisonner. On ne peut pas parler de préservation de la biodiversité, de préservation de la ressource en eau sans travailler sur les politiques agricoles, sans travailler avec l'Education nationale – et on le mettra en valeur tout à l'heure – sur cette sensibilisation, sur cette médiation et sur cette culture de ces enjeux.
  - Et une cohérence entre ce que nous portons au niveau national et ce que nous portons au niveau international. Vous savez que le calendrier est ainsi fait que nous avons, aujourd'hui, sur les
-

---

questions de biodiversité, d'abord eu le Congrès mondial de la nature qui a été accueilli par la France et nous en sommes très, très fiers. Cela a été la première marche jusqu'à la COP 15 Biodiversité qui doit aboutir début 2022, en Chine. Entre-temps un événement ne vous aura sans doute pas échappé, c'est la présidence française de l'Union européenne. Cette PFUE va nous amener au niveau international à porter la voix de la France dans les instances et les négociations internationales. Cela nous donne une responsabilité et une voix particulières.

A nouveau, tout ce que nous portons aujourd'hui, au niveau de notre politique de l'eau, au niveau de notre politique de restauration de la biodiversité ou de conservation, doit être regardé en fonction de ce que nous allons porter au niveau international. Nous avons vraiment un moment et une responsabilité particuliers.

Dans cette stratégie nationale, il y a des lignes directrices.

- D'abord, la protection et la restauration des écosystèmes, espaces et espèces, évidemment.
- Ensuite, la préservation des ressources naturelles dans un usage raisonné.
- Une société sensibilisée.
- Et un suivi de la stratégie.

Vous retrouvez tous les éléments de base qui ont présidé à la réécriture de cette Stratégie nationale biodiversité, avec cette nécessité, aujourd'hui, de pouvoir mesurer nos impacts, mesurer nos efforts, mesurer le suivi de notre trajectoire de restauration et de protection de la nature.

Evidemment, une grosse brique de cette stratégie repose sur la gestion de la ressource en eau. Vous l'avez évoqué, Monsieur le Président, nous avons l'an passé dessiné les contours de ce fameux décret sur la gestion quantitative, qui était très attendu. Il est aujourd'hui publié. Il est paru avec un cadre qui est fixé pour tous les acteurs dans les territoires et surtout, et il me semble que c'est ce qui vous intéresse en premier lieu, un changement de paradigme.

On ne considère plus la ressource en eau comme fonction des besoins, mais comme fonction des possibles et de la ressource disponible. Je crois que c'est quelque chose d'essentiel et c'est au cœur de vos quotidiens. Vous l'observez et vous le mesurez à chaque instant. Il fallait vraiment que l'on repositionne cette réflexion par rapport à la ressource en eau.

C'est chose faite, mais la route est encore longue. Vous l'avez fait remarquer tout à l'heure, Monsieur le Président, ce Varenne de l'eau et de l'adaptation au changement climatique, j'ai accepté et j'ai même été la première à le demander à la sphère agricole. Avec Julien Denormandie, nous avons estimé qu'il était absolument nécessaire d'accompagner ces réflexions, même localement. Et vous avez des tensions qui peuvent se traduire localement autour de projets liés à la ressource en eau. Il nous semble que tant qu'il existe ces incompréhensions, ces tensions et même cette défiance, nous avons à créer des espaces de dialogue et de réflexion sur ces enjeux.

J'ai vraiment été heureuse d'engager avec Julien Denormandie ce Varenne de l'eau et de l'adaptation au changement climatique avec les agriculteurs, non pas en rupture – surtout pas – mais vraiment dans une continuité avec les Assises de l'eau. Effectivement, vous l'avez dit, tous les enjeux avaient été posés au moment des Assises. Seulement, force est de constater qu'il était nécessaire de renforcer la déclinaison et la participation des agriculteurs à ces réflexions.

Nous allons bientôt conclure ces Assises de l'eau et de l'adaptation au changement climatique et je fais un aparté, un pas de côté, mais qui vous concerne tous de très près, en tant que représentants de vos territoires. Nous engageons, dans le même temps, toujours avec Julien Denormandie, les Assises de la forêt, parce que c'est quelque chose que je demandais – et certains s'en souviennent ici – en tant que parlementaire, depuis des années, au sein du groupe d'études du même nom. Il me semble que c'est,

---

---

avec l'eau, un des éléments structurants à la fois de la ruralité et de nos territoires. Ces éléments, l'eau et la forêt, vont vraiment à la rencontre de ces différents enjeux entre la transition écologique, avec la forêt puits de carbone, la forêt réservoir de biodiversité, et en aval avec la filière bois et l'économie française, l'économie de nos territoires.

Nous avons à nouveau sur ce volet de la forêt, comme sur celui de l'eau, un travail commun. Je pense qu'il est nécessaire et que c'est vraiment notre responsabilité de construire ce chemin commun plutôt que de les laisser mettre dans les cordes et devenir antagonistes sur des caricatures – sur lesquelles je reviendrai – et qui ne servent ni nos causes ni nos enjeux.

Ce décret sur la gestion quantitative a également accompagné la naissance du Comité d'anticipation et de suivi hydrologique, le fameux CASH, au sein du Conseil national de l'eau. Et au sein de ce CNE, dans lequel vous êtes également très impliqués et je vous en remercie, nous avons développé, toute cette année, de nouveaux outils. Nous avons revu le site *Propluvia* pour qu'il soit plus ergonomique et pour que toutes les informations qu'il propose et qu'il met en partage puissent être appréhendées par tous. Sur *Propluvia*, aujourd'hui, chacun peut consulter les arrêtés qui sont pris partout dans les territoires sur les restrictions en eau et voir ce que Météo-France laisse dessiner de nos perspectives en termes de ressources et de précipitations. Tout cela, ce sont évidemment des outils essentiels.

Dans la suite de ces Assises, un travail se poursuit également sur les PTGE parce qu'il nous semble que ces projets de territoire sur la gestion en eau doivent être des outils d'équilibre entre les différents usages et les différentes pratiques et qui nous donnent une visibilité sur la ressource en tant que telle et sur les volumes mobilisables et prélevables, avec des équilibres à respecter entre environnement et projets économiques des territoires.

La sauvegarde des espèces piscicoles à laquelle, évidemment, nous sommes très attachés, se poursuit notamment dans le cadre du Plan national d'action en faveur des migrateurs amphihalins. C'est un travail essentiel qui est élaboré avec l'OFB, en associant les parties prenantes dont vous êtes les premiers acteurs, avec des plans de gestion des poissons migrateurs qui vont être adoptés par bassins d'ici la fin de l'année.

Je sais que cela vous occupe aussi beaucoup et je vous en remercie parce que ce sont là des actions vraiment concrètes en faveur de ces espèces. On l'a vu tout à l'heure, quand on s'y attelle, les résultats sont extrêmement positifs et favorables assez rapidement. Je crois que nous avons besoin aussi, pour faire cette médiation et faire mieux connaître nos enjeux, de pouvoir montrer à quel point ce que l'on met en place rencontre une issue favorable et à quel point les populations reviennent et se reconstituent quand nous avons cette action volontariste. Je crois que c'est aussi une façon de lutter, parfois, contre la démobilitation qui pourrait être celle des acteurs devant les enjeux et les défis auxquels nous faisons face, et devant lesquels on se sent parfois presque impuissant.

Nous avons connu également, vous l'avez dit, Monsieur le Président, un épisode beaucoup plus douloureux, cette année, avec ces débats parlementaires qui ont été extrêmement violents sur la question de la continuité des moulins, sur laquelle je m'attarde à un instant. En effet, il ne faut surtout pas laisser perdurer ces caricatures ni ces raccourcis malheureux. Il n'était évidemment question pour personne de détruire un patrimoine auquel tous les Français sont très attachés. Et j'ai encore beaucoup trop entendu ces derniers mois cette caricature, y compris dans la bouche de parlementaires, que j'ai trouvée vraiment accablante de... Merci, je ne voudrais pas le dire.

En tout cas, nous avons eu ce débat et je crois que ce débat doit nous mettre aussi face à nos responsabilités. Très concrètement, nous n'avons pas su expliquer, nous n'avons pas su construire

---

---

localement ces débats, ces espaces d'échange entre les propriétaires, les agences de l'eau, les parlementaires et les élus, pour que cet enjeu de continuité écologique soit mieux compris et mieux entendu.

Nous avons tous une responsabilité là-dedans. Le débat a été brutal parce que nous n'avions sans doute pas mesuré à quel point une distance s'était installée et à quel point ces incompréhensions avaient vraiment perturbé le débat et le travail des agences de l'eau, notamment, qui sont très investies. Les propos de Martial Saddier ont été pourtant très clairs, très forts. Je l'en remercie. Dans le débat parlementaire, il a su vraiment reposer les enjeux, mais je crois que le coup était parti. Ne nous le cachons pas, certains acteurs avaient comme de la défiance ou une revanche à prendre sur des dossiers que l'on a eu d'ailleurs du mal à identifier, objectivement.

Il y a certainement eu aussi une instrumentalisation de ces sujets. Cela fait que nous nous retrouvons avec un texte qui est aujourd'hui voté et sur lequel il va nous falloir, dans les mois qui viennent, trouver des espaces, parce que cela semble vraiment être la base et que l'on ne peut pas se questionner sur le rôle de l'Etat dans l'accompagnement des acteurs du territoire, et même des propriétaires, sans pouvoir a minima les accompagner, s'ils le souhaitent, dans leur volonté d'effacement ou d'arasement de certains seuils quand c'est rendu nécessaire. Je vous remercie d'avoir fait porter cette voix au niveau parlementaire dans le cadre des débats du projet de loi Climat et Résilience.

Evidemment, nous continuerons à travailler sur une première phase de médiation puisqu'il n'a échappé à personne qu'elle était nécessaire et urgente. Donc, nous construisons ces nouveaux espaces avec de l'explication et le refus de ces caricatures. C'est un vote que je regrette et, vous l'avez dit, que nous avons subi collectivement et qui doit pour autant nous mettre face à cette responsabilité dans la conciliation et dans le dialogue.

Il y a également deux chantiers en cours qui vous tiennent à cœur, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Présidents de fédération et de département. Il s'agit du renouvellement quinquennal des baux de pêche de l'Etat, qui conditionne réglementairement le renouvellement de vos instances représentatives locales. Le calendrier a pu être un peu perturbé dans cette deuxième vague de pandémie, notamment à l'automne 2020, et cela a été reporté d'un an pour le renouvellement de vos instances comme pour le renouvellement quinquennal des baux de pêche. Cela nous semblait être une évidence et je remercie le service et le cabinet de s'être mobilisés pour que l'on puisse donner un cadre à ce nouveau calendrier.

C'est donc cet automne, entre octobre et décembre, que vous devrez mener ces élections dans vos associations locales. Elles sont 4 000 et, vous l'avez redit, Monsieur le Président, c'est un tissu dans nos territoires qui est absolument essentiel. Ce sont des instances et une démocratie qui ne manquera pas de passionner localement. Je les suivrai avec attention. Les assemblées générales doivent veiller au bon déroulement de ces élections. Les baux, selon ce calendrier, prendraient donc fin le 31 décembre 2022. Et cela devra aussi entrer en résonance avec la révision des statuts types sur lesquels l'ensemble des structures représentatives de la pêche travaille, que ce soit au niveau national ou départemental, avec également les associations de pêcheurs et de pêcheurs aux engins et filets. Une réflexion accompagne ces débats, que vous avez largement évoqués ce matin, sur la structuration des pêcheurs au niveau du territoire.

Une première vague de modifications pour ces structures a été adoptée l'an dernier. Des cartes expérimentales et de nouvelles circonscriptions dessinent vos réflexions et votre action, pour les élus fédéraux. Une deuxième vague est en préparation, notamment sur la mise en place de la carte de pêche Internet. Et je sais que ces évolutions donneront à votre organisation plus de fluidité et plus d'efficacité.

---

---

Là, je crois que nous pouvons saluer de nouveaux outils qui doivent vous faciliter le quotidien et donner un petit peu d'ergonomie à toutes ces démarches qui sont parfois un peu lourdes.

Sur la première vague de modifications, la FNPF nous avait avertis qu'avec la pandémie de covid, un certain nombre d'AAPPMA ne seraient pas en mesure d'adopter leurs nouveaux statuts avant l'échéance du 30 septembre. Donc, je saisis cette occasion pour vous confirmer que nous vous avons évidemment entendus et que nous donnerons un nouveau coup de pouce ce mois-ci en reportant d'un an les échéances d'adoption des statuts des AAPPMA.

Je conclurai là-dessus. Vous savez que je suis la première défenseuse de ces moyens nécessaires au renforcement de nos politiques de biodiversité, mais aussi de nos politiques de l'eau, puisque cela fait partie de la biodiversité. Concernant le renforcement de ces moyens, j'ai pu annoncer un peu en avance de phase de la sortie du projet de loi de Finances 2022, cette bonne nouvelle, qui intervient près les mesures financières et budgétaires qui nous ont vu renforcer largement, et même d'une manière sans précédent, les moyens de la politique de l'eau et de la biodiversité au travers du projet de loi de finances l'an passé, déjà au travers du plan de relance. Il y a notamment – je l'inaugurerai, j'y serai en tout cas dans quelques jours – 80 millions pour la restauration des continuités sur le Rhin, qui vont nous permettre de répondre à des attentes de longue date sur ces projets d'envergure. Nous avons également de bonnes nouvelles sur les moyens humains. En effet, après avoir annoncé en début d'année 40 ETP supplémentaires pour les parcs nationaux et pour les parcs naturels marins, j'ai pu annoncer, sur ce projet de loi de finances, une proposition qui veut que les opérateurs de l'Etat liés à la biodiversité ne connaissent pas de baisse des effectifs cette année. Cela vaut donc pour les agences de l'eau et c'était extrêmement attendu, comme pour le Conservatoire du littoral, comme pour l'Office français de la biodiversité et les parcs nationaux, parcs nationaux que nous renforçons encore de 20 ETP supplémentaires. Nous avons effectivement une bonne nouvelle. Me direz-vous, c'est juste une absence de baisse, mais quand on sait aujourd'hui les contraintes sur les opérateurs de l'Etat, en bonne intelligence, ce nécessaire effort qui est celui des opérateurs dans le contexte de contraintes sur les budgets et les finances publiques, nous savons que c'est un geste fort.

C'est vraiment une façon de prioriser nos politiques et de leur redonner les moyens de cette action qui est nécessaire au plus près des territoires. Je le redis. Là, où il y a eu des baisses d'effectifs, ce n'était pas au plus près du local, mais plutôt sur des fonctions supports et au niveau national. C'est une vigilance que nous avons et que nous partageons, Monsieur le Président.

En conclusion, il y a ce billet d'ambiance que nous faisons maintenant tous les ans. Ce que les questions de bien-être animal peuvent mettre dans le débat public, et vous avez mentionné la pêche au vif, c'est une préoccupation constante parce que personne ne peut ignorer ces voix très militantes, voire parfois très agressives qui s'expriment sur ces sujets, là où l'activité des pêcheurs est plus sereine et plus apaisée. Nous avons effectivement la nécessité d'expliquer et de partager ce qu'est le quotidien, ce qu'est la réalité de ces pratiques pour ne pas donner prise à des fantasmes ou des propos qui dépasseraient la mesure.

Nous avons la nécessité de rassurer sur le fait que ces pratiques et ces principes même que vous mettez en œuvre, sont tout à fait en accord avec l'environnement et avec ce que nos territoires connaissent d'une forme de patrimoine culturel. Et je le dis en présence du député Pérea sur le groupe d'études Chasse. C'est aussi quelque chose à quoi je m'applique, loin des caricatures, à nouveau, parce que nous avons ce patrimoine et des pêcheurs qui, pour certaines pratiques, utilisent certains moyens, mais qui sont loin de ce que l'on voudrait parfois dépeindre comme une atteinte à la cause animale.

---

---

Sur cette question de la ruralité, je vous remercie déjà pour votre soutien, Monsieur le Président. Il est précieux en ces temps où, parfois, les effets de tribune prennent le pas sur un travail que l'on peut faire au quotidien et que vous avez salué. Je vous en remercie. C'est un travail que je fais également sur les questions de chasse, et les Haut-Marnais le savent de longue date. Malheureusement, parfois, le calendrier, et notamment politique, fait qu'il est plus facile de trouver des personnes à mettre sur certains bûchers que de reconnaître ce travail de terrain. Je vous en remercie parce que vraiment, au quotidien, on le voit quand il faut prendre des décisions fortes.

Je le dis à Monsieur le Sénateur, je suis Haut-Marnaise, je suis Secrétaire d'Etat à la biodiversité et il m'a fallu prendre une autorisation d'arrêté de tir pour le loup, loup qui était particulièrement agressif. Les responsabilités, nous savons les prendre et c'est aimable aussi de savoir le reconnaître. Nous savons donner ce cadre. Ce cadre commun, nous le décidons et nous le dessinons ensemble. Et quand il s'agit de tenir à certains engagements et toujours de construire – c'est peut-être moins médiatique – ces équilibres, vous savez pouvoir me trouver toujours à vos côtés et je vous en remercie.

Merci à tous et à l'année prochaine.

---